

TRAJET DE SOINS POUR INTERNÉS

AU SEIN DE LA RÉFORME DES SOINS EN SANTÉ MENTALE



Décembre 2024

**COUR D'APPEL DE MONS
PROVINCE DU HAINAUT**

Les Structures Résidentielles

IHP - Le Regain.....	○	p32
IHP - L'Appart.....	□	p33
IHP - Le Relais.....	□	p34
IHP - L'Entre-Temps.....	○	p35
MSP - Mozart	○	p36
MSP-Bois de la Fontaine	○	p37
MSP-La Traversée	□	p38
Informations.....		p39
Liste des abréviations.....		p49

Les Instances Judiciaires

La Chambre de Protection Sociale.....	p41
Le Ministère Public.....	p42

Les Maisons de Justice et services partenaires

Missions & Compétences territoriales des maisons de justice.....	p44
Les partenaires des maisons de justice : Médiante	P46

Autres partenaires du TSI

Similes.....	p48
--------------	-----

Carte relative à la localisation des dispositifs spécifiques internés de la Cour d'Appel de Mons.....	p26
--	------------

- ✧ Ces dispositifs doivent accueillir essentiellement des patients internés en provenance des lieux sécurisés (Annexes Psychiatriques, EDS et HPS).
Ces dispositifs sont transitoires dans l'attente de la construction des CPL de la Cour d'Appel de Liège et de Bruxelles / Brabant Wallon.
- Possibilité de prise en charge de patients AICS.
- Possibilité de prise en charge de patients double diagnostic (déficience mentale, trouble mental).

Depuis Octobre 2002, le SPF Santé Publique favorise et finance des dispositifs de soins spécifiques aux patients internés.

La présente brochure vise à présenter de manière succincte les acteurs et les projets liés à l'internement sur la Cour d'Appel de Mons.

Ces différents dispositifs de soins forment l'ensemble du trajet de soins spécifiques aux internés. **Ces dispositifs sont inscrits au sein de réseaux de soins élaborés dans le cadre de la réforme des soins en santé mentale** (Plus d'informations sur www.psy107.be). **Il ne s'agit donc nullement de créer un « réseau internés » mais bien d'intégrer le public des internés au départ des cinq fonctions de la réforme des soins en santé mentale.**

Dans cette perspective, les coordinateurs de réseaux de la Cour d'Appel de Mons collaborent avec le coordinateur Trajet de Soins Internés (TSI) afin de faciliter l'intégration du public interné et plus largement des usagers vulnérables. Ensemble, ils soutiennent la concertation entre les partenaires autour de l'utilisateur.

Décembre 2024

Toutes les offres de soins TSI financées par le SPF Santé publique sur les Cours d'Appel de Liège et de Bruxelles-Brabant Wallon sont consultables sur le site <https://www.internement.be/>

Coordinateurs des réseaux 107 de la Cour d'Appel de Mons

Réseau Partenaires 107 : Mme Muriel LINDEKENS, muriel.lindekens@reseaupartenaires107.be

Mme Yannick VAN DEN BERGE, yannick.vandenberge@reseaupartenaires107.be

Réseau mosaïque : Mme Cindy ETIENNE, cindy.etienne@reseamosaique.ofc.be

**LES ETABLISSEMENTS /
DISPOSITIFS DE SOINS
SÉCURISÉS DE LA COUR
D'APPEL DE MONS**

LES ÉTABLISSEMENTS DE LA DGEPI

Annexes de Mons et Jamioulx

Les établissements de la Direction Générale des Établissements Pénitentiaires (DGEPI)

La DGEPI garantit une exécution conforme au droit, sûre, humaine et individualisée des peines et mesures privatives de liberté en vue d'un retour optimal dans la société. Deux établissements pénitentiaires disposant d'une annexe psychiatrique accueillent des personnes internées sur la CA de Mons :

La prison de Mons
Bvd W. Churchill, 24
7000 Mons
Tel : 065/40.28.00

La prison de Jamioulx
Rue Fr. Vandamme 172
6120 Jamioulx
Tél : 071/22 94 70

La prise en charge thérapeutique et l'évaluation des possibilités de réinsertion des personnes internées sont réalisées par le service de soins de santé prison (SSSP) et le Service Psycho-Social (SPS) qui ont respectivement les missions suivantes :

Service des Soins de Santé Prisons (SSSP)

Dispenser des soins de santé de qualité, conformément aux normes (inter)nationales et aux droits des patients (et à la législation en la matière), dans le respect de l'éthique et de la déontologie médicales, en prêtant une attention particulière au secret médical et à l'indépendance professionnelle des prestataires de soins et en prenant en considération la recherche scientifique pertinente. Les soins en section psychiatrique sont organisés par des équipes soins pluridisciplinaires (un psychiatre, un psychologue, un assistant social, un infirmier psychiatrique, un ergothérapeute, un éducateur et des intervenants paramédicaux). Leur mission consiste à assurer les soins de santé en vue de définir, de restaurer ou maintenir aussi optimales que possible les possibilités physiques, psychiques et sociales du patient interné, en vue notamment de lui permettre de passer à une phase de traitement ultérieure dans le circuit de soins en psychiatrie légale.

Tâches

- L'accueil et le soutien des entrants.
- L'observation et l'élaboration d'un projet thérapeutique pour chaque patient.
- Les soins thérapeutiques notamment par des entretiens individuels et des activités thérapeutiques.
- L'accompagnement au quotidien.
- La collaboration avec la direction, les agents et les autres services internes.
- La continuité des soins avec les institutions externes.

LES ETABLISSEMENTS DE LA DGEPI

Annexes de Mons et Jamioulx

Service Psycho-Social (SPS)

-Fournir, au travers d'une approche scientifique, une collaboration consultative en lien avec l'exécution de différentes peines privatives de liberté et autres mesures.

-Encadrer et accompagner les détenus notamment par la préparation de leur réinsertion psychosociale et évaluer leurs propositions de reclassement.

-Contribuer à une exécution légale, sûre et humaine des peines privatives de liberté et autres mesures.

Tout cela dans un esprit de justice réparatrice.

Tâches

-L'accueil psychosocial des personnes entrant en prison.

-L'accompagnement psychosocial du détenu durant son incarcération.

-L'information professionnelle à l'autorité compétente en vue d'éclairer sa prise de décision.

-La participation à l'élaboration de la formation du personnel ainsi que la collaboration avec celui-ci et son soutien dans la gestion individuelle de certains détenus.

-La collaboration avec la direction :

- en vue d'améliorer le régime et le climat psychosocial ;
- dans la gestion de situations individuelles de certains détenus.

LES DISPOSITIFS DE SOINS SÉCURISÉS

Introduction

L'Hôpital Psychiatrique Sécurisé (HPS) « Les Marronniers » et l'Unité Sécurisée de Protection Sociale (USPS) « Unité Claudel - Le Chêne aux Haies »

L'HPS « Les Marronniers » et l'USPS « Unité Claudel – Le Chêne aux Haies » sont des structures psychiatriques sécurisées de type D, au regard de la loi du 05.05.2014 relative à l'internement des personnes, article 3 paragraphe 4 : « C'est un établissement reconnu par l'autorité compétente qui est organisé par une institution privée, une Communauté, une Région ou une autorité locale, qui est en mesure de dispenser les soins appropriés à la personne internée et qui a conclu un accord de coopération tel que visée au 5° relatif à l'application de la présente loi ».

Ces structures psychiatriques sécurisées accueillent des personnes internées sous mesure de placement, par désignation des Chambres de Protection Sociale (CPS).

Les HPS/USPS doivent accepter toutes personnes désignées par les CPS, contrairement aux autres dispositifs accueillant des personnes internées libérées à l'essai qui travaillent sur base de critères d'admission.

Le nombre de places étant limité au sein des HPS/USPS, l'admission dans ces structures s'établit sur base de listes d'attente.

LES DISPOSITIFS DE SOINS SECURISÉS

Unité Sécurisée de Protection Sociale (USPS) – Camille CLAUDEL



Descriptif du projet

L'USPS Claudel est une **unité de 30 lits** accueillant des patientes internées .

L'objectif de l'unité est d'assurer une observation et une mise au point diagnostique et thérapeutique de la problématique psychiatrique. Un dépistage et un suivi des problématiques somatiques sont également assurés.

La prise en charge est personnalisée et peut poursuivre différents objectifs (maintien des acquis, cadrage, programme occupationnel, ...)

Un projet individuel sera mis en place en collaboration avec la patiente et avec les partenaires du Réseau.

Public cible

- Patientes internées sous tutelle d'une CPS
- Révocation
- Patientes souffrant de troubles psychotiques, troubles de la personnalité, de retard mental léger à modéré, associé ou non à des comportements et/ou des addictions simples ou multiples

Critère d'inclusion

Indication psychiatrique

Critère d'exclusion

Néant

Territoire couvert

Cour d'Appel de Mons, Liège, Bruxelles (francophone et néerlandophone) ; Gand et Anvers

Psychiatre

Dr Xavier BONGAERTS

CONTACT

Dr Xavier BONGAERTS

 065/41 89 91 ou 065/41 85 70

@ xavier.bongaerts@chpchene.be

Dr Marie BRIEGLER

 065/ 41 84 49

@ marie.briegleb@chpchene.be

Albert HIELO MOMBO - infirmier en chef

 065/ 41 84 54

@ albert.hielomombo@chpchene.be

François GERODEZ –Coordinateur interne TSI

 065/41 87 46

@ francois.gerodez@chpchene.be

 Chemin du Chêne aux Haies, 24 –
7000 MONS

LES DISPOSITIFS DE SOINS SECURISÉS

L'hôpital psychiatrique sécurisé (HPS) Les Marronniers à Tournai



Au sein du Centre Régional Psychiatrique Les Marronniers à Tournai, l'Hôpital Psychiatrique Sécurisé (HPS) dispose de 370 places pour des patients internés placés sur base de l'article 19 de la loi relative à l'internement de personnes devant être hospitalisées dans des conditions de haute sécurité (structure fermée et sécurisée). Afin de répondre aux besoins spécifiques de ces patients, cinq types de prise en charge sont proposées au sein de l'HPS. Pour les internés étant admis d'annexe psychiatrique, **une équipe d'outreaching avec les annexes psychiatriques** assure la continuité des soins entre les 2 structures.

L'Admission (22 lits)

L'admission, 22 lits dans l'unité Les Sorbiers, accueille, évalue et oriente les patients nouvellement admis. Cette activité clinique est couplée à une activité évaluative destinée à la recherche. L'équipe est renforcée et l'infrastructure très sécurisée.

La gestion de la crise (30 lits) - L'unité Jade - L'unité Quartz.

Trois niveaux d'intensité de soins ont été définis, répartis sur deux unités de soins. Ces niveaux de crise permettent une gestion adaptée des patients en situation de crise, en offrant des mesures de sécurité et de soins appropriées.

La réinsertion (146 lits) - Ariane - Les Roses (1/2 unité) - L'U.N./ phenix - Améthyste - Opale

Cette prise en charge s'adresse aux patients ayant un projet de réinsertion à court (0 à 2 ans) ou moyen terme (2 à 5 ans). Elle vise à favoriser leur réintégration sociale. Cinq unités sont concernées au sein de l'HPS.

Les soins continus (143 lits) - Onyx - Les Roses (1/2 unité) - Les Mimosas sud - Séquoia

Ces soins permettent aux patients d'évoluer et d'intégrer un projet de réinsertion à un moment de leur parcours au sein de l'HPS, en offrant un suivi régulier et adapté à leurs besoins. Quatre unités assurent des soins continus au sein de l'HPS.

Les soins neurosomatiques (29 lits) - Les Mimosas nord

Cette prise en charge est destinée aux patients présentant des troubles neurologiques et/ou somatiques nécessitant une expertise médicale spécifique et une prise en charge spécialisée.

L'équipe d'Outreaching - Cf projet développé p13

Projet de réinsertion intensive en HPS - cf projet développé p14

- Le projet de réinsertion intensive en HPS vise la prise en charge des patients internés :
- En situation de révocation de libération à l'essai
- Laissés en liberté après jugement d'internement et ayant été désigné pour l'HPS en première audience
- Pour lesquels un projet de réinsertion était déjà entamé lors du séjour en annexe psychiatrique
- En situation de suspension de libération à l'essai

CONTACT

Pauline BEUKENNE

Cheffe du Greffe et du Secrétariat

Médical



069/88 04 62



Rue Despars, 94 - 7500
TOURNAI

LES DISPOSITIFS DE SOINS SECURISÉS

Unité de Psychiatrie Médico-légale au sein de l'HPS Les Marronniers



OPALE*

UPML Médium Risk pour patients double diagnostic

Descriptif du projet

Le projet vise à offrir une prise en charge intensive aux patients double diagnostic (trouble mental associé à une déficience intellectuelle).

Dans le but de la libération à l'essai, le travail consiste à la préparation de la sortie par la réhabilitation. Il passe par une phase d'évaluation diagnostique plus affinée et une analyse approfondie des risques. Ensuite, la prise en charge tend à privilégier le développement de l'autonomie dans le respect de la notion de «patient partenaire».

Public cible

Patients double diagnostic internés à l'HPS de Tournai.

Critère d'inclusion

Compétences intellectuelles suffisantes à la prise en charge.
Possibilités de réinsertion sociale à court ou moyen terme.

Critères d'exclusion

Un profil de personnalité incompatible avec le travail de réhabilitation.
Impossibilité d'intégration de la notion de «patient partenaire».

Psychiatre

Dr Jean François Ergo

*Le dispositif Opale remplace l'ancien dispositif Epiceas

CONTACT

Jérôme DELABASSERUE - Infirmier en chef

 069/88 05 50

 0470/30 31 68

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

NOTES PERSONNELLES

EQUIPE DE LIAISON

Liaison avec les annexes psychiatriques

ÉQUIPE D'OUTREACHING EN RELATION AVEC LES ANNEXES PSYCHIATRIQUES DES PRISONS

Descriptif du projet

Le projet vise à assurer la **continuité** des soins **entre le séjour en annexe psychiatrique et l'arrivée du patient interné au sein de l'Hôpital Psychiatrique Sécurisé de Tournai.**

Cette continuité des soins est notamment assurée par un échange d'informations entre les équipes des prisons (SSSP et SPS) et les équipes soignantes de l'Hôpital Psychiatrique Sécurisé. Les patients internés proches d'un transfert sont également informés quant aux dispositifs de soins dans lesquels ils seront accueillis.

Public cible

Tous patients internés en annexe psychiatrique (Mons, Jamioulx, Bruxelles, Namur et Lantin). Depuis 2017, la mission d'Outreach est élargie aux patients en situation de révocation de la libération à l'essai.

Territoire couvert

Région Wallonie-Bruxelles

Psychiatre

Dr Bizige Elysée

Une présentation du service de l'unité d'admission du CRP les Marronniers est consultable sur le lien suivant : <https://www.marronniers.be/les-sorbiers>

Par ailleurs, une capsule vidéo permet aux internés séjournant au sein des annexes et à leurs proches, de prendre connaissance du lieu qui les accueillera.

Des possibilités de visioconférence entre l'interné, les équipes soins des annexes et l'équipe de l'unité d'admission peuvent être envisagées.

CONTACT

Hilke SCHIRMEISTER - Criminologue/assistante sociale

 069/88 03 75

 hilke.schirmeister@marronniers.be

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LES DISPOSITIFS DE SOINS SECURISÉS

PROJET DE REINSERTION INTENSIVE EN HPS - Projet PHENIX

Descriptif du projet

Le projet de réinsertion intensive en HPS vise la prise en charge **des patients internés** :

- En situation de suspension de libération à l'essai
- En situation de révocation de libération à l'essai
- Laissés en liberté après jugement d'internement et ayant été désigné pour l'HPS en première audience
- Pour lesquels un projet de réinsertion était déjà entamé lors du séjour en annexe psychiatrique

L'objectif est d'orienter les patients qui ont été identifiés comme pouvant retrouver une place en société à court ou moyen terme vers les dispositifs intensifs de l'HPS axés sur la réinsertion.

Le projet permet notamment un travail sur l'optimisation du devenir de la personne en s'intéressant aux déterminants du bien-être de **celle-ci** et à son épanouissement.

De manière globale, **le projet** a pour finalité de **fluidifier le Trajet de Soins Internés en diminuant les durées de séjours et en maximisant les sorties de l'HPS**

Psychiatre

Docteur Bizigé Elysée

CONTACT

Hilke SCHIRRMEISTER – Criminologue

 069/88 03 75

@ Hilke.schirrmeister@marronniers.be

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LES DISPOSITIFS DE SOINS NON SÉCURISÉS* DE LA COUR D'APPEL DE MONS

*Ces dispositifs sont accessibles sur base d'une candidature.

* Les dispositifs repris ci-après restent activables 3 mois à dater de la libération définitive (renouvelable une fois).

L'ÉQUIPE MOBILE TSI

Liaison avec la justice et les partenaires réseaux

ÉQUIPE MOBILE TRAJET DE SOINS INTERNÉS (TSI) de la Cour d'Appel de Mons

Descriptif du projet

Le projet vise à faciliter la sortie des patients des annexes psychiatriques, EDS et hôpitaux sécurisés de Tournai et de Mons; par un accompagnement vers les structures extérieures ou à domicile et à éviter la révocation de la LE en proposant une trajectoire de soin alternative.

Il vise également à soutenir les partenaires du réseau lorsqu'un projet doit être ré-envisagé. Cette équipe est mobilisable à chaque moment de l'internement et doit veiller à créer des maillages avec les structures de son territoire d'action.

Afin d'être au plus proche du lieu de vie des internés, l'équipe mobile TSI dispose de 2 antennes localisées à Tournai et à Manage. Ces antennes sont respectivement compétentes pour le réseau de soins qu'elle couvrent (cfr carte page 24-25). Notons que les anciennes équipes mobiles PACT et Arcade sont intégrées au sein de l'EM TSI.

Les référents de l'équipe mobile TSI disposent d'un outil reprenant les places disponibles de tous les dispositifs TSI hospitaliers et résidentiels non sécurisés décrits dans cette brochure. N'hésitez pas à les contacter à cet effet.

Public cible

Toutes personnes internées.

Critère d'inclusion

Le patient doit être stabilisé sur le plan mental.

Critère d'exclusion

L'équipe n'intervient pas en situation d'urgence psychiatrique.

Territoire couvert

Province du Hainaut - Cour d'Appel de Mons.

Psychiatres

- Antenne localisée à Tournai : Dr Philippe WOITCHICK (philwoitchick@gmail.com)
- Antenne localisée à Manage : Dr Tiffany ROULET (tiffany.roulet@saintbernard.ofc.be)
064/54 14 09 demander l'extension 9821

CONTACT

Pour toute nouvelle candidature :
Numéro d'appel unique :

 069/ 88 02 62

M. Di Loreto Valério - Référent pour l'antenne du Réseau localisé à Tournai

 0473/74 20 99

Alain BOUCHER - Référent pour l'antenne du Réseau localisé à Manage

 0492/ 23 27 14

LES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE

Ateliers de socialisation et d'expression

ATELIER «LA DEBROUILLE» A L'IHP L'APPART (Initiatives d'Habitations Protégées)

Descriptif du projet

Outre son cadre résidentiel, le projet de l'IHP L'Appart ouvre également 6 places mixtes en suivi d'accueil de jour (ateliers de réadaptation psychosociale) à destination des internés libérés à l'essai ou non.

Le projet se structure autour d'un accompagnement via la mise en place d'un programme d'Activités de la Vie Journalière (AVJ). Les activités proposées, librement consenties, auront pour finalité de travailler les objectifs de réhabilitation sociale et professionnelle (Fonction 3 de la réforme). Un accompagnement sous mesure de placement est également possible. La participation à l'Atelier «La débrouille» est la porte d'entrée privilégiée vers la partie résidentielle de l'IHP L'Appart.

Public cible

Internés libérés à l'essai vivant dans la cité (Territoire : bassin de Mons-Borinage) ou internés dont les activités d'Organisation des Activités Journalières (OAJ) sont inscrites dans le processus de sortie. La problématique psychiatrique avérée sera stabilisée et un trajet de soins aura déjà été initié dans la perspective d'une libération à l'essai.

Critères d'inclusion

Patients stabilisés.

Critères d'exclusion

Personnalités psychopathiques ne s'intégrant pas dans une dynamique institutionnelle de groupe; Pyromanes et personnes s'étant rendues responsables d'incendie volontaire; Patients présentant une déficience mentale modérée à sévère et les troubles caractériels majeurs.

Territoire couvert

Territoire de la Cour d'Appel de Mons.

Psychiatre

Dr René LLANO LOPEZ

CONTACT

Cécile LEROY - Responsable projet TSI

 0478/51 66 97

@ tsi@ihpappart.be

 Boulevard Dolez, 3 - 7000 MONS

LES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE

Bistro thérapeutique

LE B'EAU B'ART

Descriptif du projet

Lieu d'accueil, de rencontres et d'échanges, le B'Eau B'Art est un club thérapeutique ayant pris la forme d'un bistro avec petite restauration et où s'organisent, secondairement, des activités. Il est **co-géré** par les utilisateurs eux-mêmes et des professionnels de la santé mentale.

Ce dispositif «**bas-seuil**» permet de **créer des liens**, de s'occuper ou simplement de passer un moment tranquille dans une ambiance conviviale.

Il permet, si on veut et si on peut, de se sentir moins isolé et plus utile, concrètement à travers la ré-expérimentation des liens sociaux et la co-gestion, il peut permettre de retrouver un **rôle social**, une **fonction citoyenne**.

Public cible

Adultes, hommes et femmes de la région de Tournai et des environs, qui sont concernés par la maladie mentale, habitant seul, en famille, en habitations protégées ou résidant dans un centre psychiatrique et désirant s'insérer dans les liens sociaux.

Critères d'inclusion

Patients, usagers, patients sous mesure d'internement, proches, professionnels, et «tout venant».

Critères d'exclusion

Néant.

Territoire couvert

Tournai et ses environs.

Psychiatre

Pas de psychiatre responsable.

CONTACT

France DUJARDIN - Coordinatrice

 069/64 09 14

 france.dujardin@reseauho.be

 Rue de l'hôpital Notre-Dame, 20 - 7500 TOURNAI

LES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE

Club psychosocial

LE BRIC A BRAC

Descriptif du projet

Le club psychosocial « Bric à Brac » est un espace d'accueil associatif, convivial et participatif. Propice aux échanges humains et à l'expression citoyenne, il favorise le lien social au travers d'activités, d'ateliers et de projets variés.

Le lieu est géré au quotidien par une équipe d'usagers volontaires et d'intervenants psychosociaux.

L'objectif fondamental du club est d'améliorer l'image et la qualité de vie de l'usager en santé mentale au sein de la cité.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à consulter notre blog :

<http://bricabractournai.blogspot.com>

Public cible et critères d'inclusion

Toute personne adulte en vulnérabilité psychique qui réside en habitation protégée ou en logement privé.

Territoire couvert

Tournai et ses environs.

Psychiatre

Pas de psychiatre responsable.

CONTACT

Bruno VERRAGHEN - Coordinateur

 069/23 52 43

@ bricabrac@hplerelais.be

 Rue des Chapeliers, 48 - 7500 TOURNAI

<http://bricabractournai.blogspot.com>

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Unité de réhabilitation



CENTRE HOSPITALIER PSYCHIATRIQUE «LE CHÊNE AUX HAIES» UNITÉ DE RÉHABILITATION POUR INTERNÉES BAUDELAIRE (RÉHABILITATION)

Descriptif du projet

L'unité Baudelaire est une unité de **22 lits** qui propose aux patientes libérées à l'essai, ou en voie de libération à l'essai, un travail d'autonomisation vers un projet extra hospitalier (réhabilitation).

Ces patientes peuvent être issues de l'annexe psychiatrique ou d'une unité de haute sécurité, mais aussi d'autres structures accueillant des patientes dans le cadre du Trajet de Soins Internés.

La prise en charge individualisée structure les journées des patientes par la participation à des activités de la vie journalière et assure un accompagnement actif de celles-ci vers l'extérieur, dans le respect de leur projet.

Le travail thérapeutique est réalisé par une équipe pluridisciplinaire, sur base de concertations centrées sur l'observation de la patiente.

La durée d'hospitalisation est d'une année, éventuellement renouvelable une fois pour les situations complexes.

Public cible

Patientes libérées à l'essai, ou en voie de libération à l'essai qui ont besoin d'être accompagnées dans la réalisation d'un projet de réhabilitation sociale et professionnelle.

Critères d'inclusion

Patientes qui s'inscrivent dans un fonctionnement communautaire et qui présentent un risque faible de récidive et de passage à l'acte violent.

Critères d'exclusion

- Unité exclusivement réservée à une patientèle féminine
- High risk
- Retard mental sévère

Territoire couvert

Territoires des Cours d'Appel francophones

Psychiatre

Dr Clémentine Lantin

CONTACTS

CLEMENCE RUISSEAUX – Infirmière en cheffe

☎ 065/41 84 20

@ clemence.ruisseaux@chpchene.be

Dr Clémentine LANTIN – Psychiatre

☎ 065/41 34 74

@ clementine.lantin@hap.be

François GERODEZ – Coordinateur interne TSI

☎ 065/41 87 46

@ francois.gerodez@chpchene.be

📍 Chemin du Chênes aux Haies, 24 - 7000 MONS

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Lits hospitaliers «double diagnostic»

CENTRE HOSPITALIER PSYCHIATRIQUE « LE CHÊNE AUX HAIES » UNITÉ RIMBAUD (SERVICE FERMÉ)

Descriptif du projet

Offre de soins de **2 lits** hospitaliers mixtes pour **patients internés « double diagnostic »** (handicap mental et autres problématiques), au sein d'une unité de 30 lits du CHP « Le Chêne aux Haies ».

Les patients internés « double diagnostic » bénéficient de l'accompagnement hospitalier habituellement proposé, un référent spécifique est toutefois désigné dans le cadre de leur prise en charge.

Public cible

Tout patient interné présentant une problématique de handicap mental et une pathologie psychiatrique avérée.

Les candidatures seront considérées au regard des critères généraux d'admission dans l'unité de soins concernée (Rimbaud).

Critères d'inclusion

Patients libérés à l'essai vivant à domicile ou en institution. Patients avec double-diagnostic (handicap mental et troubles psychiatriques).

Critères d'exclusion

- Problème d'assuétude en diagnostic principal
- Psychopathie – Perversion

Territoire couvert

Territoire de la Cour d'Appel de Mons. Province du Hainaut.

Psychiatre

Dr Chrysanthi kalaitzi

CONTACT

David MERY - Infirmier en chef

 065/41 85 93

@ david.mery@chpchene.be

DR Kalaitzi Chrysanthi - Psychiatre

 065/41 89 90 - 065/41 85 93

@ Chryssanthi.kalaitzi@hap.be

François GERODEZ – Coordinateur interne TSI

 065/41 87 46

@ francois.gerodez@chpchene.be

 Chemin du Chêne aux Haies, 24 – 7000 MONS

DISPOSITIFS LITS DE CRISE DE L

Dispositifs lits «de crise»

Les lits « de crise » sont mis à la disposition de tout interné rencontrant une difficulté psychiatrique et/ou psychosociales accessibles aux différents partenaires en cas de besoin de « time-out ». Aucun critère d'inclusion/exclusion n'est requis.

Pour toutes situations nécessitant une urgence d'intervention, il y a lieu de s'adresser au service des urgences de l'hôpital.

Pour le Centre Régional Psychiatrique « Les Marronniers »

3 lits « de crise »

Il n'y a pas de « procédure de candidature ».

La réponse apportée par l'hôpital vise à être donnée de manière rapide soit dans les 24h00 à 48h00.

Après contact et accord du Dr Mitra Youssefi (responsable du dispositif lits de crise), nous vous informerons de la possibilité de l'admission.

En cas d'absence de réponse, contacter le chef de service de l'unité de soins «Les Itéas» au 069/88 02 00

--> Cette procédure est à retenir pour le patient et les proches, les professionnels de la santé mentale et assistants de Justice.

CONTACT

Dr Flavien NYEMB

 069/88 03 08 - Unité Tamaris

 069/88 03 15 - Unité Genêts

 0473 /20 26 35 - Gsm direct

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

Pour le Centre Psychiatrique « St Bernard », rue Jules Empain, 43 à 7170 Manage

7 lits « de crise »

Une préadmission est nécessaire avant toute admission. Celle-ci se réalise dans les 24-48 heures maximum après la demande.

L'entretien de préadmission est réalisé par le Dr DUCHATEAUX et son équipe. En complément, Madame SZECHENYI est présente ou se rend, si nécessaire, sur le lieu de vie du patient. L'admission peut se faire le jour même de l'entretien de préadmission ou dans les 5 à 7 jours maximum et ce, toujours en fonction des situations.

et/ou psychosociale; qui serait de nature à mettre en péril le projet de réinsertion. Par ailleurs, ces lits sont accessibles n'est retenu concernant l'accès aux dispositifs moyennant l'acceptation du médecin psychiatre responsable.

urgences de l'hôpital le plus proche du lieu de vie du patient.

--> Cette procédure est à retenir pour le patient et les proches, les professionnels de la santé mentale et assistants de Justice.

CONTACT

Eva **SZECHENYI** - Coordinatrice « Internés »

☎ 064/31 10 75

@ eva.szechenyi@saintbernard.ofc.be

📍 Rue Jules Empain, 43 - 7170 MANAGE

En cas d'indisponibilité de cette dernière, vous pouvez contacter Mme Ophélie Gay, infirmière chef US 11 au 064/43 28 54 - ophelie.gay@saintbernard.ofc.be

Pour le Centre Hospitalier Psychiatrique « Le Chêne aux Haies », Chemin du Chêne aux Haies, 24 à 7000 Mons

4 lits « de crise »

Il n'y a pas de « procédure de candidature » et la réponse apportée par l'hôpital vise à être donnée de manière rapide (dans les 72 heures).

En cas d'indisponibilité, prendre contact avec le médecin de garde via l'accueil au 065/41 80 00

--> Cette procédure est à retenir pour le patient et les proches, les professionnels de la santé mentale et assistants de Justice.

CONTACT

Unité ouverte Magritte

Dr BONGAERTS

☎ 065/41 89 91 ou 065/41 85 70

Dr BERTOUILLE

☎ 065/41 39 66 ou 065/41 85 70

Unité fermée Dali

Dr SAN SEBASTIAN

☎ 065/41 89 92 ou 065/41 85 13

📍 Chemin du Chêne aux Haies, 24 – 7000 MONS

LITS MOBILES POUR PATIENTS I

Les offres de soins pour les internés au CHP Chêne aux Haies

Descriptif du projet

Le CHP Chêne aux Haies met à disposition 2 lits pour des patients internés libérés à l'essai qui souhaitent poursuivre leur projet de réinsertion sociale à la suite d'une mesure de placement exécutée en prison, en établissement de défense sociale, en HPS.

L'objectif principal est d'offrir un accompagnement médico-psycho-social adapté à la personne et à son trajet de rétablissement.

Pour ce faire, l'hospitalisation aura lieu dans le service le plus adapté, défini à l'issue d'une procédure de candidature spécifique. Les possibilités sont multiples :

Chagall : patients présentant un trouble de l'humeur de type dépression (unipolaire ou bipolaire) et/ou trouble anxieux.

Debussy : personnes présentant des problématiques d'impulsivité et de difficultés de gestion des émotions.

Magritte : patients de psychiatrie générale.

Gaudi : patients présentant un trouble du rapport à la réalité ou du cours de la pensée, avec des difficultés à assumer le quotidien.

Rimbaud : Patients présentant une déficience intellectuelle avec troubles psychiatriques associés.

Vivaldi : personnes souhaitant réfléchir à leur problème d'addiction (alcool, médicaments, drogues illicites...).

Hôpitaux de jour (L'Alternative, le Point du Jour et l'Insert).

La durée d'hospitalisation est de 3 mois, renouvelable une fois.

Les demandes d'admission sont à adresser au référent TSI du CHP Chêne aux Haies qui examinera l'adéquation de la demande et l'orientation la plus adéquate en collaboration avec les différentes équipes de soins.

Une rencontre avec le candidat pourra être organisée au sein de la structure qui l'accueille.

LITS INTERNÉS LIBÉRÉS À L'ESSAI

Les offres de soins pour les internés au CHP Chêne aux Haies

Public cible

Patients internés en situation de placement au sein d'une prison, d'un établissement de défense sociale, d'un HPS, mais aussi pour les patients libérés à l'essai pour lesquels un besoin d'accompagnement spécifique apparaîtrait dans le cadre de leur trajectoire de soins.

En cas d'inoccupation de ces lits « mobiles » et à défaut de candidature, ils pourront être mis à disposition de patientes internées.

Une libération à l'essai sera nécessaire pour intégrer le dispositif.

Critères d'inclusion

Patients internés libéré(e)s à l'essai qui :

- nécessitent une prise en soins hospitalière
- s'inscrivent dans un projet de réinsertion
- présentent un risque faible de récidive et de passage à l'acte violent.

Critères d'exclusion

- Retard mentale sévère
- High risk
- Psychopathie

Candidatures

Mme LEROY Caroline
Caroline.leroy@chpchene.be
tel : 065/41.87.51

Psychiatre

Dr Marie BRIEGLER

CONTACT

François GERODEZ - Coordinateur interne TSI

 065/41 87 46

@ francois.gerodez@chpchene.be

Caroline LEROY

 065/41 87 51

@ Caroline.leroy@chpchene.be

Dr Marie BRIEGLER

 065/41 84 49

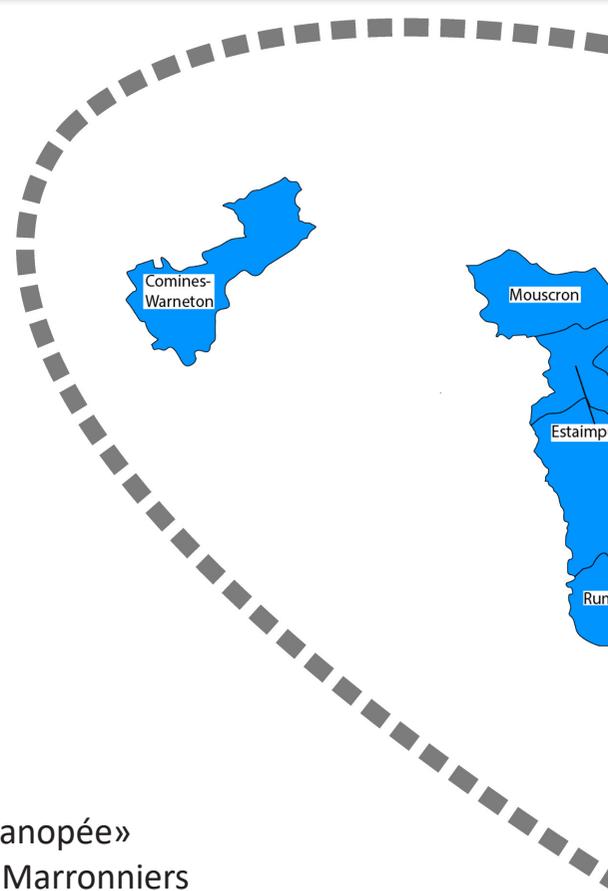
@ Marie.Briegleb@chpchene.be



Chemin du Chêne aux Haies, 24 – 7000 MONS

LOCALISATION DES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

- Réseau partenaires 107
Zone couverte par l'EMTSI, antenne localisée à Tournai
- Réseau Mosaïque
Zone couverte par l'EMTSI, antenne localisée à Manage



Services de réhabilitation



Equipe mobile (TSI)

Structures hospitalières

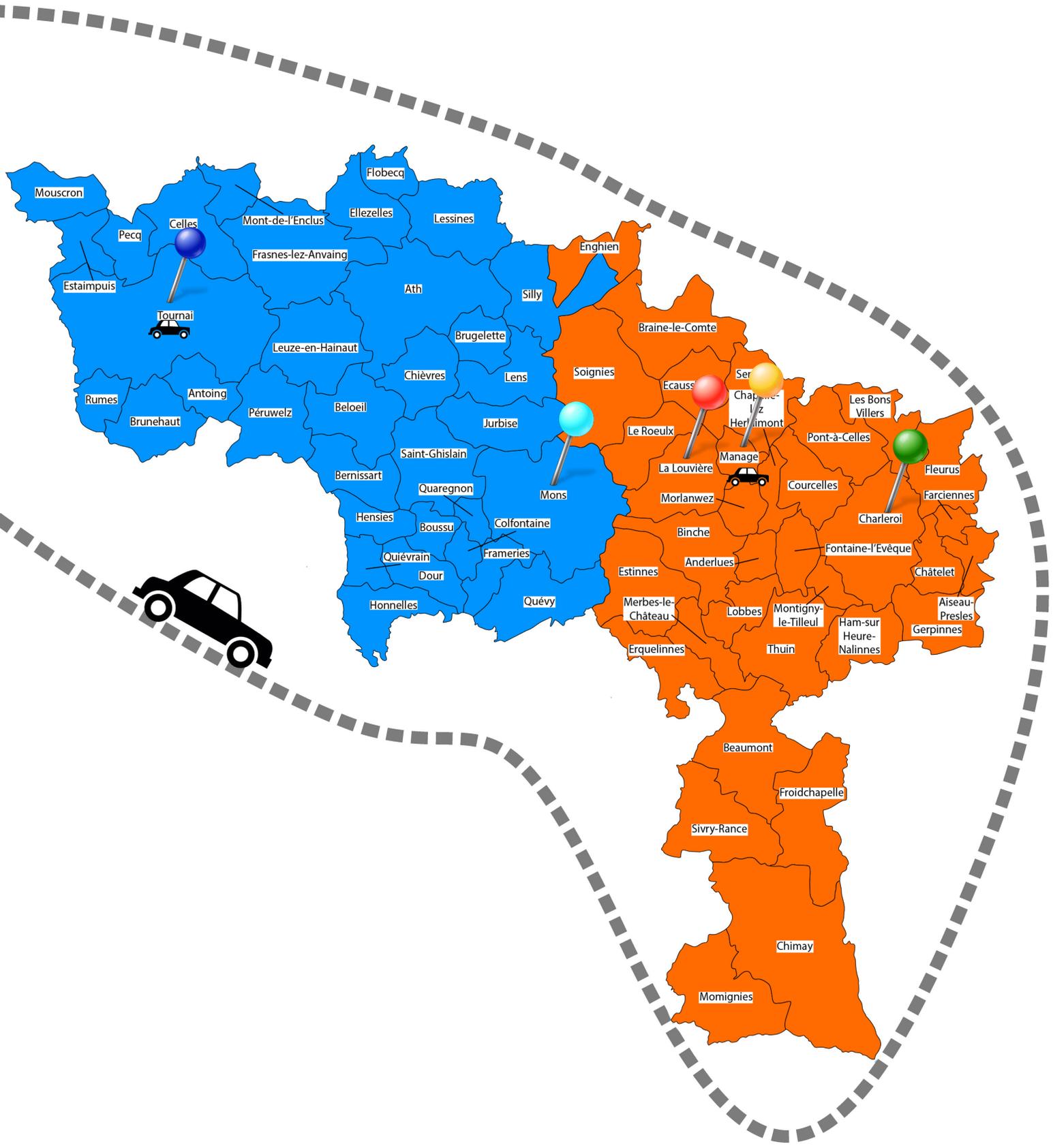
Structures résidentielles

- Club Thérapeutique - Le B'eau B'art
- Club Psychosocial - Le Bric à Brac
- Places de jour à l'IHP L'appart
- UPML - Les Itéas
- Lits hospitaliers : Unité de réinsertion active «La Canopée»
- Lits de crise et de rechute pour internés - CRP Les Marronniers
- Lits de crise pour internés - CHP Le Chêne aux Haies - Unités Dali et Magritte
- Lits hospitaliers «double diagnostic» - CHP Le Chêne aux Haies - Unité Rimbaud
- Lits mobiles CHP Le Chêne aux Haies
- Lits hospitaliers : Unité de réhabilitation «Baudelaire» - CHP Le Chêne aux Haies
- Lits hospitaliers de crise - C.P. Saint-Bernard
- Lits hospitaliers «double diagnostic» - C.P. Saint-Bernard
- Lits hospitaliers de réhabilitation «Pari / Arts» - C.P. Saint-Bernard
- IHP - Le Relais
- MSP - La Traversée
- IHP - L'Appart
- MSP - Mozart
- IHP - L'entre Temps
- MSP - Bois de la Fontaine
- IHP - Le Regain

Les autres Cours

Les Cours d'Appel de Liège et de Bruxelles - Brabant Wallon, bénéficient elles aussi

LES COURS D'APPEL DE LA COUR D'APPEL DE MONS



Les Cours d'Appel :

elles aussi de dispositifs spécifiques pour la prise en charge des patients internés.

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Lits hospitaliers «de réhabilitation»

CENTRE PSYCHIATRIQUE ST BERNARD - US16

Descriptif du projet

L'US 16 est une Unité de Soins de 45 lits scindée en 2 « ailes » ayant chacune une spécificité propre. **Une offre hospitalière de 20 lits est réservée pour les patients internés libérés à l'essai.**

Unité Le PARI (Projet Assuétude, Réhabilitation et Intégration)

Cette Unité accueille des patients souffrant de **psychose associée ou non à des addictions**. Un travail spécifique est fait au niveau des dépendances tant au niveau physique que psychologique et ce dans l'objectif de vivre au quotidien sans consommation de substances. L'accueil a lieu dans une Unité dynamique où les patients peuvent commencer un sevrage, consolider leur abstinence et construire un projet de réinsertion sociale. Une attention toute particulière est mise sur l'importance de pouvoir prendre ou reprendre une activité (bénévole, occupationnelle ou professionnelle). Des collaborations peuvent être créées avec les Centres de Postcure afin que les patients qui le nécessitent ou le désirent puissent continuer leur trajet de soins vers de telles structures plus autonomes et en milieu ouvert.

Unité Les ARTS (Accompagnement et Réhabilitation de Patients avec des Troubles Spécifiques)

Cette Unité accueille des patients atteints d'un **handicap mental léger associé à une pathologie psychiatrique et pouvant présenter des troubles/problématiques sexuelles**.

La prise en charge dynamique a lieu dans un environnement contenant et structurant. Les patients pourront y être stabilisés sur le plan psychiatrique et physique. Le travail se concentre sur les activités de psycho-éducation et sur le suivi thérapeutique (individuel et de groupe). L'Unité de Soins veillera à travailler avec l'environnement naturel du patient et avec le réseau professionnel dont celui des Services de santé mentale spécialisés dans la prise en charge des AICS.

Critères d'inclusion

- Patients psychotiques ou souffrant de troubles psychiatriques graves et persistants (axe I). **Principalement des patients demandant une libération à l'essai depuis les établissements sécurisés.**
- Patients déjà libérés à l'essai vivant à domicile ou en institution.
- Patients medium et low risk.

Critères d'exclusion

Patients ayant des troubles de la personnalité à l'avant plan pouvant porter atteinte à l'équilibre de l'Unité de Soins.

Territoire couvert

Patients se réinsérant dans la région du Centre-Charleroi - Botte du Hainaut.

Psychiatres

Le PARI : Dr Maxime De Craeye
LES ARTS : Dr Sanda SIRIAG

CONTACT

Eva SZECHENYI - Coordinatrice « Internés »

 064/31 10 75

@ eva.szechenyi@saintbernard.ofc.be

 Rue Jules Empain, 43 - 7170 MANAGE

En cas d'indisponibilité de cette dernière, vous pouvez contacter Kateline Amory au 064/ 54 14 09

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Lits hospitaliers «double diagnostic»

CENTRE PSYCHIATRIQUE ST BERNARD - US23

Descriptif du projet

L'Unité de Soins 23 est une Unité qui accueille des patients présentant une déficience mentale associée à une pathologie psychiatrique. Le type de prise en charge choisie met le patient au centre d'une réflexion avec la famille et le réseau afin de proposer le trajet de soins le plus adéquat au regard des besoins du patient.

Au sein de cette Unité, **3 lits** sont réservés pour des patients internés «**double diagnostic**». Il s'agit de pouvoir offrir une hospitalisation soit pour consolider un trajet de soins en cours, soit pour élaborer de nouvelles perspectives dans la prise en charge de ce type de patient. Une telle hospitalisation pourrait permettre d'éviter une révocation et pourrait être le départ d'un nouveau trajet de soins.

Public cible

Patients « double diagnostic » ayant un retard mental modéré à sévère associé à une pathologie psychiatrique.

Critères d'inclusion

Patients libérés à l'essai, medium et low risk.
Possibilité de réhabilitation dans les 6 mois (flexible).

Critères d'exclusion

Paraphilie comme diagnostic principal.
Trouble de la personnalité à l'avant plan.

Territoire couvert

Patients se réinsérant dans la région du Centre-Charleroi-Botte du Hainaut.

Psychiatre

Dr DE CRAEYE Maxime

CONTACT

Eva SZECHENYI - Coordinatrice « Internés »

 064/31 10 75

@ eva.szechenyi@saintbernard.ofc.be

 Rue Jules Empain, 43 - 7170 MANAGE

En cas d'indisponibilité de cette dernière, vous pouvez contacter l'Unité de Soins 23 au 064/23 79 69.

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Unité de Psychiatrie Médico-légale - UPML

LES ITEAS

UPML pour internés Médium Risk

Descriptif du projet

Le projet vise à mettre à disposition des patients internés libérés à l'essai **13 places hospitalières** au sein de l'unité ouverte, les ITEAS (Clinique des Fougères, CRP Les Marronniers). Le projet tente d'offrir une prise en charge intensive aux patients souffrant de psychose. La prise en charge s'articule autour de 3 phases : une phase d'observation diagnostique et de détermination des risques, une phase de prise en charge intensive (de 6 à 12 mois) et une phase de resocialisation intensive (de 6 à 12 mois).

Public cible

Patients souffrant de psychose et/ou de troubles de l'humeur.

Critères d'inclusion

Patients libérés à l'essai.

Critères d'exclusion

Déficience mentale sévère, troubles psychopathiques et/ou perversion, pas de paraphilie comme diagnostic principal.

Territoire couvert

Cour d'Appel de Mons - Province du Hainaut.

Psychiatre

Dr Mitra YOUSSEFI

CONTACT

Vincent THULIER - Infirmier en chef

 069/88 02 00

 vincent.thulier@marronniers.be

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LES STRUCTURES HOSPITALIÈRES

Unité de Réinsertion

LA CANOPEE

Unité de Réinsertion active pour patients internés libérés à l'essai

Descriptif du projet

L'unité de **30 places hospitalières** propose aux patient(e)s interné(e)s libéré(e)s à l'essai* un accompagnement à la réhabilitation psycho-sociale dans le respect de son projet individuel. La durée de prise en charge varie de quelques mois à 1 an (un prolongement peut éventuellement être envisagé). L'accompagnement du patient s'organise autour de la clinique concertative pensée depuis l'admission jusqu'à la sortie.

*Sur ces 30 places, 3 peuvent accueillir des internés sous mesure de placement (sur base de candidature)

Public cible et critères d'inclusion

Ce dispositif est prioritairement destiné aux patients venant des AP et des établissements sécurisés (HPS / EDS).

Patient(e)s interné(e)s libéré(e)s à l'essai. Les patient(e)s doivent être réhabilitables dans les 2 ans et capables de s'inscrire dans le fonctionnement communautaire de l'unité. Les patient(e)s doivent présenter un risque faible de récurrence et de passage à l'acte violent.

Critères d'exclusion

Dépendance aux toxiques en diagnostic principal (les problèmes d'assuétudes sont toutefois traités dans l'unité) / Retard mental profond / Personnalité antisociale...

Psychiatre

Dr Alin MITU

CONTACT

Julie PETIT - Infirmière en chef

 069/88 03 63

@ julie.petit@marronniers.be

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Initiatives d'Habitations Protégées - IHP

IHP Le REGAIN

Descriptif du projet

Le projet vise à mettre à disposition **2 places d'hébergement** et d'accompagnement pour patient internés dont une place pour patient présentant un profil de «**double diagnostic**». Nous comptons développer, sur Charleroi, grâce au Réseau et circuits de soin, une synergie entre partenaires permettant d'étoffer les occupations adaptées aux personnes ayant un profil « statut interné et double diagnostic ».

Public cible

Internés libérés à l'essai

Une place pour patient présentant un handicap mental léger et une problématique psychiatrique (DD).

Critères d'inclusion (idem pour tout candidat)

- Être majeur.
- Reconnaître la problématique psychiatrique.
- Reconnaître la nécessité de recourir à de l'aide.
- Disposer d'un minimum d'autonomie c'est-à-dire avoir la capacité de vivre sans une surveillance constante.
- Être en ordre de mutuelle.
- Signer la convention de séjour ou d'accompagnement.
- Accepter le règlement d'ordre intérieur.
- Payer une caution et disposer des ressources financières suffisantes pour assumer les frais de séjour, du quotidien (alimentation, hygiène, transport,...).

Critères d'exclusion

Territoire couvert

Cour d'appel de Mons

Psychiatre

Dr Xavier DE LONGUEVILLE

CONTACT

Le Regain IHP et SPAD - Silvano GUELI - Coordinateur

 071/10 86 60

@ leregain@ghdc.be

 Avenue du Centenaire, 71 - 6061 MONTIGNIES S/SAMBRE

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Initiatives d'Habitations Protégées - IHP

IHP L'APPART

Descriptif du projet

Le projet vise à mettre à disposition des patients internés **8 places (mixtes) en hébergement pour libérés à l'essai** sur 56 places que compte l'IHP ainsi que **6 places en OAJ** (Occupations Activités Journalières), pour les internés libérés à l'essai ou sous mesure de placement.

La candidature de patients AICS est prévue dans le projet. A ce titre une collaboration spécifique avec le SSM de Mons (équipe spécialisée dans le traitement des AICS) est formalisée.

Public cible

Tout patient interné libéré à l'essai, résident en institution ou à domicile.

Tout patient interné séjournant en annexe, HPS ou USPS avec un projet d'autonomie à court ou moyen terme.

Critères d'inclusion

Patient présentant une problématique psychiatrique avérée et stabilisée.

Critères d'exclusion

Personnalités psychopathiques ne s'intégrant pas dans une dynamique institutionnelle communautaire.

Pyromanes et personnes s'étant rendues responsables d'incendie volontaire.

Patients présentant une déficience mentale modérée à sévère et/ou des troubles caractériels majeurs.

Psychiatre

Dr René LLANO LOPEZ

CONTACT

Cécile LEROY - Responsable de projet TSI

 0478/51 66 97

@ tsi@ihpappart.be

 Boulevard Dolez, 3 - 7000 MONS

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Initiatives d'Habitations Protégées - IHP

IHP LE RELAIS

Descriptif du projet

Le projet vise à mettre à disposition des patients internés **18 places de l'IHP « le Relais » dont 4 seront spécifiquement dédiées à des patients AICS**. Le projet de « soins » est orienté vers une resocialisation et un ré-accrochage avec les soins de santé mentale réguliers.

Public cible

Internés LE stabilisés éprouvant des difficultés psychiatriques souhaitant bénéficier d'un accompagnement, d'une aide ou d'un soutien dans la vie quotidienne.

Critères d'inclusion

Un rapport médical est exigé avant toute rencontre afin d'analyser l'adéquation de la demande. Le patient doit présenter une pathologie psychiatrique sur l'axe 1. Le candidat doit être motivé et collaborant.

La personnalité du candidat, sa prise de conscience de la pathologie et les moyens qu'il se donne pour avancer peuvent parfois amener la candidature à discussion même si elle ne correspond pas tout à fait au cadre fixé.

Critères d'exclusion

Les personnalités antisociales, les psychopathies, les démences et les retards mentaux modérés et sévères constituent d'emblée un critère d'exclusion.

Territoire couvert

Réseau du Hainaut Occidental.

Psychiatre

Dr Flavien NYEMB

CONTACT

Virginie DELARUE - Directrice

 069/84 42 72

@ servicesocial@hplerelais.be

 Boulevard du Roi Albert, 90 - 7500 TOURNAI

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Initiatives d'Habitations Protégées - IHP

IHP L'ENTRE-TEMPS

Descriptif du projet

L'Entre-Temps est un lieu de vie et de transition où chaque résident peut s'épanouir à son rythme, se confronter et se tester aux réalités de la vie quotidienne en vue d'acquérir des aptitudes pour une plus grande autonomie.

Le projet met à disposition **des patients internés « Double Diagnostic » 5 places en hébergement** au sein de l'IHP L'Entre-Temps (dont 4 réservées pour des patients présentant un profil de double diagnostic).

L'encadrement au sein de l'IHP peut revêtir des formes très variées : aide socio-administrative, organisation d'activités, accompagnement social et soutien dans des domaines divers : santé, relationnel, réinsertion socio-professionnelle, parentalité, développement d'habiletés et d'apprentissage des gestes de la vie quotidienne (courses, nettoyage, cuisine, mobilité, gestion du budget...), soutien dans les projets de rétablissement...

Public cible

Personnes internées avec un double diagnostic : handicap mental léger et maladie mentale.

Critères d'inclusion

Patients déjà libérés à l'essai nécessitant un tremplin avant une autonomie plus complète et dans les limites de leurs compétences intellectuelles.

Patients adultes stabilisés demandant une libération à l'essai depuis les annexes des prisons ou les établissements de défense sociale : dans ce cas, un passage par un service ouvert d'un hôpital psychiatrique (mise au point du traitement, transition utile entre milieu fermé et milieu ouvert, concertation plus facile) est obligatoire.

Critères d'exclusion

Personnalité psychopathique incompatible avec une cohabitation communautaire résidentielle. Absence d'autonomie suffisante nécessitant un encadrement permanent en cas d'addiction : présenter une période de maintien suffisante de l'abstinence soutenue par un plan personnel de traitement spécifique. Absence de traitement de substitution

Territoire couvert

Pas de limite de territoire.

Psychiatre

Dr Valentin MALDAGUE

CONTACT

IHP L'Entre-Temps

Coordinateur : Emmanuel Thermolle

 064/84 10 02 ou 0491/19 98 94

 ihp@entretemps.ofc.be

 emmanuel.thermolle@entretemps.ofc.be

 Rue de Baume, 318 - 7100 HAINE-ST-PAUL

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Maisons de Soins Psychiatriques - MSP

MSP MOZART

Descriptif du projet

Le projet vise à mettre à disposition des patients internés **4 places (homme/femme/jelle) dont 2 « double diagnostic »** (handicap mental et autres problématiques) sur 64 places que compte la MSP Mozart. Dans ce cadre, les patients internés bénéficient de l'accompagnement habituellement proposé aux patients admis au sein de la MSP Mozart. Les activités, librement consenties, ont pour finalité de travailler les objectifs de réhabilitation sociale et professionnelle dans le cadre de la fonction 5 de la réforme des soins en santé mentale.

L'utilisation des deux lits précités se fera dans l'optique d'un accompagnement quotidien dans un cadre bien éloigné de l'environnement hospitalier. La MSP sera pour les patients concernés, un lieu de vie au plus proche de l'extérieur leur permettant de se focaliser sur leur prise d'autonomie progressive

Public cible

Tout patient interné libéré à l'essai présentant une problématique de handicap mental et une pathologie psychiatrique avérée, stabilisée. Les candidatures seront considérées au regard des critères généraux d'admission dans la structure.

Critères d'inclusion

Patients «double diagnostic» (handicap mental et troubles psychiatriques).

Critères d'exclusion

- Toute personne ne pouvant pas vivre en service ouvert
- Problème d'assuétude en diagnostic principal
- Psychopathie

Territoire couvert

Territoire de la Cour d'Appel de Mons / Province du Hainaut.

Psychiatre

Dr Clémentine Lantin

CONTACT

Antoine ALLAERT - Coordinateur MSP

☎ 065/41 87 31

@ antoine.allaert@chpchene.be

Julie LAHAYE – Infirmière en chef

☎ 065/41 81 90

@ julie.lahaye@chpchene.be

François GERODEZ – Coordinateur interne TSI

☎ 065/41 87 46

@ francois.gerodez@chpchene.be

Clémentine LANTIN - Psychiatre

☎ 065/41 34 74

@ clementine.lantin@chpchene.be

📍 Chemin du Chêne aux Haies, 26 – 7000 MONS

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Maisons de Soins Psychiatriques - MSP

MSP BOIS DE LA FONTAINE

Descriptif du projet

La Maison de Soins Psychiatriques « Bois de la Fontaine » propose un hébergement résidentiel (136 places) pour adultes présentant des troubles mentaux chroniques stabilisés et ayant besoin d'un soutien continu dans la vie quotidienne.

La MSP comporte 4 Unités de Vie ouvertes (libre circulation).

Parmi celles-ci, **5 places d'hébergement sont dédiées aux personnes internées dont 3 pour des patients présentant un Double Diagnostic.**

Public cible

Adultes présentant des troubles mentaux chroniques stabilisés, avec retard mental.

Critères d'inclusion

Patients déjà libérés à l'essai vivant à domicile ou en institution.

Patients présentant une maladie mentale chronique stabilisée et un retard mental ne nécessitant plus le maintien en milieu hospitalier.

Patients ayant besoin d'un accompagnement continu quotidien.

Critères d'exclusion

Troubles neurologiques dégénératifs.

Troubles du comportement modérés et sévères.

Territoire couvert

Patients se réinsérant dans la région du Centre - Charleroi - Botte du Hainaut.

Psychiatre

Dr Isabelle DUCHATEAUX

CONTACT

Véronique HOUCHARD - Coordinatrice MSP

 064/23 92 56 ou 064/ 23 92 59

 veronique.houchard@saintbernard.ofc.be

 Rue du Vieux Chemin de Fer, 31 - 7170 MANAGE

Stéphanie SPLINGARD - Assistante sociale

 064/23 92 58

 stephanie.splingard@saintbernard.ofc.be

 Rue du Vieux Chemin de Fer 31, 7170 MANAGE

<http://www.cp-st-bernard.be/msp/msp.php>

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Maisons de Soins Psychiatriques - MSP

MSP LA TRAVERSÉE

Descriptif du projet

Le projet vise à mettre à disposition des patients internés **37 places de la MSP La Traversée dont 12 seront spécifiquement dédiées à des patients AICS.**

Le projet vise d'une part, via différents modules de soins, à un accompagnement orienté vers un retour à la vie sociale. Ces modules de soins ont une durée moyenne de 2 ans.

Il vise d'autre part, à un accompagnement de plus longue durée au cours duquel un travail sur le maintien des capacités sera valorisé au maximum.

Public cible

Personnes internées libérées à l'essai, dont la dangerosité est qualifiée de Medium Risk.

Critères d'inclusion

Psychose stabilisée, déficience mentale allant de légère à modérée.

Critères d'exclusion

Troubles de la personnalité.

Psychopathie active/assuétude en diagnostic principal.

Territoire couvert

Wallonie – Bruxelles, si le résident a un point d'ancrage dans la Province du Hainaut.

Psychiatre

Dr Thierry DEAKIN

CONTACT

Bernard VAN WYNSBERGHE - Coordinateur MSP

 069/88 98 32

@ bernard.vanwynsberghe@marronniers.be

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

Sylvie JADOT - Assistante sociale

 069/88 98 33

@ sylvie.jadot@marronniers.be

 Rue Despars, 94 - 7500 TOURNAI

LES STRUCTURES RÉSIDENTIELLES

Collaborations avec l'AVIQ

Descriptif du projet

Depuis l'année 2023, le secteur accueil et hébergement de l'AVIQ et les Trajets de Soins pour Internés ont développé deux projets de collaboration en vue de « pousser les portes » des services accueillant ou hébergeant des personnes en situation de handicap.

Le projet vise à susciter l'intérêt, informer, sensibiliser mais aussi accompagner des personnes sous statut d'internement, libérées à l'essai, qui présentent un retard mental.

Premièrement, **les structures agréées et subventionnées par l'AVIQ** peuvent recevoir un incitant financier, pour une période de deux ans, si elles accueillent un résident sous statut d'interné libéré à l'essai. Les services concernés sont :

Les services agréés et subventionnés (MAH) :

- Résidentiels et résidentiels de nuit : SRA et SRNA
- Des logements supervisés : SLS
- Des services d'accueil de jour : SAJA

Les services agréés et non ou partiellement subventionnés : SAN/SAPS

Les services agréés par l'AVIQ mais financés par une autorité étrangère : SAFAE

Deuxièmement, **les maisons d'hébergement collectif pour personnes en difficultés prolongées** peuvent aussi recevoir un incitant financier, pour une période de deux ans, si elles accueillent un résident sous statut d'interné libéré à l'essai.

Les hébergements collectifs sont des lieux d'accueil destinés à un public hétérogène. Il peut s'agir de personnes présentant des troubles psychiatriques, de personnes handicapées, de personnes présentant un double diagnostic ou encore étant dans une situation de précarité sociale.

Procédure

La procédure permettant d'avoir accès aux structures AVIQ est identique pour tous les citoyens. La première démarche est de contacter le bureau régional (BR) du lieu où la personne est domiciliée.

Retrouvez les coordonnées des bureaux régionaux de Charleroi, Dinant, Libramont, Liège, Mons, Namur et Ottignies via ce lien

Sur base de l'analyse de la situation par les agents du bureau régional, la personne internée pourra réaliser la demande d'inscription sur la liste unique (DILU) si la solution préconisée pour cette personne relève de la sphère de l'Accueil-Hébergement des personnes en situation de handicap. Cet entretien avec le bureau régional lui permettra d'entamer des démarches pour trouver une structure pouvant l'accueillir en fonction de ses besoins et de la zone géographique identifiée.

A partir du moment où un service accepte d'accueillir un interné, la structure doit compléter un formulaire et l'envoyer au coordinateur de la cour d'appel concerné :

Cour d'appel de Bruxelles : sophie.mercenier@chjt.be

Cour d'appel de Liège ; martin.delree@saintmartin.ofc.be

Cour d'appel de Mons : cornupj@coordinationsimons.be

Après réception de la demande, celle-ci doit être validée par le SPF Santé Public et par l'Aviq afin d'octroyer l'incitant.

Public cible

Les personnes internées et libérées à l'essai et en situation de handicap

LES INSTANCES JUDICIAIRES

LES INSTANCES JUDICIAIRES

La Chambre de Protection Sociale

La loi du 5 mai 2014 relative à l'internement, entrée en vigueur le 1er octobre 2016, prévoit que l'autorité judiciaire compétente en matière d'exécution de l'internement est la Chambre de Protection Sociale (CPS). Cette juridiction remplace les anciennes Commissions de défense sociale.

Cette loi est consultable à l'adresse suivante : www.ejustice.just.fgov.be/cgi/welcome.pl
Loi du 5 mai 2014 relative à l'internement des personnes, M.B., 9 juillet 2014
Loi du 4 mai 2016 relative à l'internement et à diverses dispositions en matière de Justice, M.B., 13 mai 2016.

La CPS est une des chambres qui composent le Tribunal de l'Application des Peines (TAP). Il en existe six en Belgique, à savoir une par cour d'appel (deux à Bruxelles : FR et NL).

Elle est composée d'un juge et de deux assesseurs: l'un d'eux est spécialisé en matière de réinsertion sociale et l'autre en matière de psychologie clinique.

La personne internée dépend de la CPS du lieu de la juridiction pénale qui a prononcé l'internement.

La CPS tient audience dans les palais de justice, mais également dans les trois établissements de placement de la partie francophone du pays, à Tournai, Mons et Liège.
Elle procède à l'examen des cas individuels, à la croisée des intérêts respectifs de la sécurité publique, de la victime et du trajet de soins de l'auteur. Elle est, à ce titre, l'un des piliers sur lesquels repose le système de l'internement en Belgique, puisque par la voie d'un contrôle judiciaire périodique ou d'une saisine en urgence, la CPS a pour mission de déterminer les modalités – en liberté ou en détention- de l'internement et le moment de la fin de cette mesure de contrainte -dont la caractéristique principale est d'être à durée indéterminée.

Les coordonnées des Chambres de Protection Sociale sont les suivantes :

Cour d'Appel de Mons

La Chambre de Protection Sociale de Mons
Tribunal de l'application des peines de Mons
 Rue d'Enghien, 10 - 7000 MONS
FAX 065/321.430
 065/32 14 26 ou 065/32 14 27
@ greffe.protsoc.tap.mons@just.fgov.be

Cour d'Appel de Bruxelles

La Chambre de Protection Sociale de Bruxelles
Tribunal de l'application des peines de Bruxelles
 Rue de la régence, 63 - 1000 BRUXELLES
 02/557 41 70 ou 02/557 41 90
FAX 02/557 47 01
@ cps.bruxelles@just.fgov.be

Cour d'Appel de Liège

La Chambre de Protection Sociale de Liège
Tribunal de l'application des peines de Liège
 Boulevard de la Sauvenière, 34 - 4000 LIEGE
@ cps.liege@just.fgov.be
 04/ 230 54 82 ou 04/230 54 80

LES INSTANCES JUDICIAIRES

Le Ministère Public

La loi du 5 mai 2014 confère un rôle central au ministère public. En effet, celui-ci est chargé de la constitution du dossier initial et de saisir la chambre de protection sociale. Cette dernière statue sur l'orientation à donner au dossier (placement, octroi de modalités de l'internement...) à la suite d'une décision d'internement prononcée par les cours, tribunaux et juridictions d'instruction.

Il est également investi d'une mission consultative par le dépôt d'avis motivés requis légalement dans la plupart des procédures visées par la loi. Enfin, le ministère public est chargé de la surveillance et du contrôle des modalités d'exécution de l'internement octroyées par la CPS aux internés et dispose du monopole de sa saisine afin d'éventuellement révoquer les modalités accordées si l'interné ne respecte pas les conditions assorties à ces dernières.

Pour plus d'informations : <https://www.om-mp.be/>

Magistrat titulaire : Madame le Substitut Evrard Nathalie

CONTACT

Parquet près du Tribunal de l'Application des Peines de Mons

 Rue d'Enghien, 10 - 7000 MONS
 internement.mp.tap.mons@just.fgov.be
 FAX 065/32 14 39
 065/32 14 36
 065/32 14 17

PS: En dehors des heures de bureau et le week-end, un magistrat assure les gardes.
Tout contact avec ce dernier doit préalablement passer par un appel auprès de la police locale.

Parquet près du Tribunal de l'Application des Peines de Bruxelles

 Rue des Quatre Bras, 4 bte 1 - 1000 Bruxelles
 Internement.bruxelles@just.fgov.be
 02/508 72 58
 02/519 81 51

Parquet près du Tribunal de l'Application des Peines de Liège

 Boulevard de la Sauvenière, 34 - 4000 LIEGE
 Parquet.cps.liege@just.fgov.be
 04/230 54 86
 04/230 54 87

**LES MAISONS DE
JUSTICE ET SERVICES
PARTENAIRES**

Les Maisons de Justice

Compétences territoriales

Dans le cadre de la mesure d'internement, les assistants de Justice (AJ) remplissent deux missions principales à différents stades de la procédure. D'une part, la réalisation d'**enquêtes sociales**¹ ou de **rapports d'informations succincts**² sur demande de la **Chambre de Protection Sociale (CPS)**, du responsable de soin ou du directeur de prison. D'autre part, l'organisation de la guidance, soit le suivi concret de la mesure. Le but poursuivi par l'octroi d'une modalité d'exécution d'internement est toujours double : la protection de la société et la stabilisation de l'état de santé mentale de la personne.

Plusieurs changements introduits par la nouvelle loi impactent de manière pratique le **travail des 13 Maisons de Justice**, tant dans le cadre des missions d'enquête, que sur le plan de la guidance et de l'aide aux victimes. Un des traits marquants de la loi est sa philosophie évolutive, la mesure d'internement étant susceptible de changer en fonction de l'état de santé du justiciable interné.

- **Enquêtes sociales ou rapports d'informations succincts**

L'assistant de Justice (AJ) peut réaliser plusieurs types d'enquêtes pour aider la CPS à prendre la décision la plus adaptée à la situation du justiciable concerné. La première peut avoir lieu avant la première audience de la CPS lorsque la personne est en liberté (art.29§1). L'assistant de Justice va alors entrer en relation avec le justiciable, son réseau de soins et, le cas échéant, son milieu de vie, afin d'obtenir les informations qui vont lui permettre d'élaborer des propositions concrètes pour apporter un éclairage au Ministère public.

D'autres enquêtes peuvent être demandées **tout au long de la procédure** en vue de l'octroi d'une modalité d'exécution de l'internement (art.29§3, 47, 50). Elles peuvent concerner les mesures suivantes : le congé, la permission de sortie (PS), la détention limitée (DL), la surveillance électronique (SE), la libération anticipée en vue d'éloignement du territoire ou de remise (LA). Dans ce cas, l'AJ va à la rencontre du milieu de vie au sein duquel la modalité est

- **Guidances**

A la demande de la CPS, l'assistant de Justice assure le suivi des justiciables internés. Comme dans les autres missions pénales, il occupe un **double rôle de contrôle**. Ainsi, au cours d'entretiens réguliers, l'AJ aide à respecter les conditions qui lui sont fixées par l'autorité judiciaire et s'assure de leur respect au sein du milieu de vie. Il maintient également le lien entre la CPS et le justiciable, et réalise fréquemment des rapports de suivi.

L'accompagnement des internés s'insère aujourd'hui dans un **trajet de soins** qui laisse présupposer une **évolution possible** de leur état de santé. Afin de faciliter ce trajet, l'AJ collabore avec le réseau de soins en santé mentale et maintient des contacts réguliers avec les intervenants psycho-médicosociaux. Il vise à donner à l'interné une **place centrale** dans le processus afin qu'il puisse y participer de la manière la plus active possible. Ils déterminent ensemble le **trajet de soins à suivre dans une optique de réinsertion sociale et de potentielle libération définitive**.

- **L'information et l'assistance aux victimes**

La loi du 5 mai 2014 réserve une place plus importante aux victimes. Elles sont pleinement prises en considération tout au long de la procédure, elles peuvent être entendues lors des audiences. La loi prévoit ainsi une **saisine systématique des services d'accueil des victimes** des Maisons de Justice. Elles assurent le contact avec toutes les personnes concernées par une décision d'internement coulée en force de chose jugée afin de leur expliquer la procédure et de leur offrir un soutien.

Contactez les Maisons de Justice

La Cour d'Appel de Mons regroupe trois Maisons de Justice dont les compétences territoriales sont les suivantes

Maison de justice de Tournai

Rue Frinoise, 33 boîte B

7500 Tournai

Tél. : 069/25.20.00

Fax : 069/67.09.27

maisondejustice.tournai@cfwb.be

Maison de justice de Mons

Avenue Abel Dubois, 14 - 16

7000 Mons

Tél. : 065/32.54.11

Fax : 065/32.54.98

maisondejustice.mons@cfwb.be

1. **L'enquête sociale** est un rapport dans lequel l'assistant de Justice, avec le justiciable et/ou son milieu d'accueil, replace les faits dans leur contexte, recueille des informations pertinentes et formule un avis qui aide l'autorité à prendre une décision appropriée relative à une peine, une mesure d'internement et/ou être entendues lors des audiences.

2. **Le rapport d'information succinct** est un rapport dans lequel l'assistant de Justice répond à une question spécifique posée par l'autorité afin de lui fournir des éléments de réflexion.

Maisons de Justice

Cartes provinciales des maisons de justice

Site des Maisons de Justice : www.maisonsdejustice.be



(art.29§3, 47, 51 et 57§3). Elles
la libération à l'essai (LE) et la
la modalité est envisagée.

un **double rôle d'aide et de**
leur respect au quotidien. Il fait

de santé. Afin de s'inscrire au
rcho-médicosociaux. Il veille éga-
terminent ensemble des **objectifs**

procédure, elles peuvent être notamment informées des modalités d'exécution de l'in-
s Maisons de Justice par le Ministère public. Les assistants de Justice doivent prendre
procédure et de les informer de leurs droits.

ans leur contexte social en vue de proposer une mesure individualisée orientée vers l'avenir et la réparation. L'objectif est de
peine, une mesure ou une modalité d'exécution d'une peine de prison
autorité afin de l'aider dans sa prise de décision.

SERVICES PARTENAIRES

Concertation auteurs / victimes

Médiate

Service agréé par la Fédération Wallonie Bruxelles en tant que partenaire des Maisons de justice pour la mission '**Aide à la communication entre justiciables**'

Cette mission ouvre un espace de dialogue et de concertation **entre auteurs et victimes d'infraction dans une perspective de justice réparatrice** (Mise en œuvre des articles 553-554 du code d'instruction criminelle, relatifs à la médiation dans le champ pénal.).

Cela permet **à la victime** d'obtenir des réponses à des questions auxquelles la procédure ne peut répondre, de s'exprimer sur son vécu, de gérer plus sereinement la perspective de la libération conditionnelle ou de libération à l'essai... Conjointement, cela permet **à l'auteur** de répondre de manière plus adéquate à ses propres besoins de réparation, de responsabilisation et de réinsertion. Cette mise en communication n'implique pas nécessairement une rencontre en face à face entre les parties.

Cette démarche est possible pour tous types de faits, à tous les stades de la procédure pénale et à la demande directe des parties (auteurs, victimes, proches d'auteurs et de victimes). Elle est donc également accessible aux **auteurs internés**. Dans ces cas, elle est mise en œuvre en étroite collaboration avec l'équipe thérapeutique de l'institution concernée (dispositifs de soins sécurisés, annexes psychiatriques).

L'entrée en vigueur **de la loi du 5 mai 2014**, en ce qu'elle offre une place plus importante aux victimes, a renforcé l'utilité de ce dialogue réparateur. La loi prévoit notamment qu'elles puissent être entendues et informées sur les modalités d'exécution de l'internement par le canal des services d'accueil des victimes des maisons de justice. Il est important que ce droit puisse également s'inscrire dans un espace de concertation qui réduit le risque d'une polarisation des positions dommageable pour les deux parties. Cette concertation est particulièrement bénéfique lorsqu'il s'agit de convenir d'un périmètre de sécurisation, de gérer la crainte d'une rencontre fortuite ou de tout autre engagement personnalisé porteur d'apaisement.

Le service Médiate est agréé pour intervenir dans tous les arrondissements judiciaires francophones.

CONTACT

Charleroi

 Boulevard Devreux 30 - 6000 Charleroi

 071/50 05 30

@ charleroi@mediante.be

Mons

 Avenue de l'Hôpital 54 - 7000 Mons

 065/35 63 99

@ mons@mediante.be

Tournai

 Rue des Puits l'Eau 2-10, bte3 - 7500 Tournai

 069/66 76 00

@ tournai@mediante.be

**AUTRES
PARTENAIRES
DU TSI**

AUTRES PARTENAIRES DU TSI

Soutien aux proches

Similes

Association de familles/de proches

Similes Wallonie – Association de familles et d’amis de personnes atteintes de troubles psychiques.

Similes Wallonie ASBL est une association de proches et de familles de personnes atteintes de troubles psychiques, elle compte une centaine de bénévoles et 7 professionnels. Soutenue par les pouvoirs fédéral et régional, **Similes Wallonie** couvre l’entièreté de la Wallonie. Nous sommes un partenaire à part entière des acteurs de la réforme des soins en santé mentale.

Missions :

- **Soutenir et informer** : Similes propose aux familles des lieux de rencontres, d’écoute et d’échanges sur les maladies psychiques ainsi que des permanences.
- **Former les familles à faire face à la maladie de leur proche** et leur proposer des outils pour en alléger le poids.
- **Former les professionnels**, assistantes sociales, aides familiales, infirmiers, policiers, amenés à travailler avec des personnes en fragilité psychique.
- **Porter la voix des familles** pour une meilleure organisation des soins en santé mentale. Similes défend la place des familles et relaye leurs préoccupations au niveau **politique**.

Spécificités par rapport à l’internement :

- Onglet informatif sur le site Internet de l’association dédié spécifiquement aux proches de personnes concernées par l’internement. <https://wallonie.similes.org/internement/>
- Collaboration régulière avec les coordinateurs TSI (Trajet de Soins Internés) et CSEI (Coordinatrice Circuit de Soins Externe Internés) des trois cours d’appel.
- Un groupe de travail nommé Conseil de proches Internement (CPI), qui vise à informer les proches, à améliorer les pratiques et à sensibiliser les acteurs à la position des personnes sous statut « interné » et de leurs proches. Celui-ci est constitué de familles et d’amis de personnes concernées par l’internement.

Contact : Caroll Blairon - caroll.blairon@similes.org - 04 344 45 45

CONTACT



Rue Lairesse, 15 – 4020 LIEGE



04 344 45 45 de 9h à 16h du lundi au vendredi



wallonie@similes.org

Site Internet : www.wallonie.similes.org

LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS

- AICS : Auteurs d'Infraction(s) à Caractère Sexuel
- AViQ: Agence pour une Vie de Qualité
- CMI : Cellule Mobile d'Intervention
- DGEPI : Direction Générale des Etablissements Pénitentiaires
- EDS : Etablissement de Défense Sociale
- EMTSI : Equipe Mobile Trajet de Soins Internés
- HPS : Hôpital Psychiatrique Sécurisé
- IHP : Initiative d'Habitations Protégées
- LE : Libéré à l'Essai
- MSP : Maison de Soins Psychiatriques
- ROI : Règlement d'Ordre Intérieur
- RSSM : Réforme des Soins en Santé Mentale
- SPAD : Soins Psychiatriques pour personnes séjournant à Domicile
- SPS : Service Psycho-Social
- SSM : Service de Santé Mentale
- SSSP : Service Soins de Santé Prisons
- TSI : Trajet de Soins Internés
- UPML : Unité de Psychiatrie Médico-Légale
- USPS : Unité Sécurisée de Protection Sociale

COORDINATEURS DE LA COUR D'APPEL DE MONS

Coordinateur Trajet de Soins Internés (SPF Santé Publique)

Pierre-Jean CORNU

@ cornupj@coordinationsimons.be

Rue Despars 94 - 7500 Tournai

GSM : 0470/99 05 74

Coordinatrice Circuit de Soins Externe Internés (SPF Justice)

Dominique GIAUX

@ dominique.giaux@just.fgov.be

Bld W. Churchill, 24 - 7000 Mons

GSM : 0471/99 57 29



Les dispositifs spécifiques pour patients internés présentés dans cette brochure sont financés par le SPF Santé Publique.

Ce document a été élaboré par le Coordinateur Trajet de Soins Internés (SPF Santé Publique), la Coordinatrice Circuit de Soins Externe Internés (SPF Justice) pour la Cour d'Appel de Mons et les partenaires repris dans la présente brochure.